

**Mandat du Rapporteur spécial sur les droits des populations autochtones**

REFERENCE: UA Indigenous (2001-8)  
CMR 2/2013

4 avril 2013

Excellence,

J'ai l'honneur de m'adresser à vous en ma qualité de Rapporteur spécial sur les droits des populations autochtones conformément à la résolution 15/14 du Conseil des droits de l'homme.

Dans ce contexte, je souhaiterais attirer l'attention du Gouvernement de votre Excellence sur des informations que j'ai reçues concernant **des allégations de menaces et des représailles visant des membres du peuple autochtone Mbororo dans le Nord-Ouest du Cameroun**. Cette lettre fait suite à la communication envoyée à votre Gouvernement le 25 octobre 2012 concernant les allégations de violations des droits de l'homme subies par le peuple Mbororo infligées par un propriétaire foncier local et les allégations selon lesquelles le Gouvernement n'a pas agi de façon suffisante pour enquêter, sanctionner et prévenir ces violations de droits de l'homme. Je suis préoccupé par des informations selon lesquelles des menaces et des représailles ont été perpétrées contre des membres du peuple autochtone Mbororo à la suite de la communication que j'ai envoyée au Gouvernement de votre Excellence, ainsi qu'en raison de leur travail de défense et de promotion des droits de l'homme du peuple Mbororo.

Selon les informations reçues :

Le 25 octobre 2012, le Rapporteur spécial sur les droits des populations autochtones a envoyé une lettre d'allégation au Gouvernement du Cameroun au sujet d'allégations de violations des droits de l'homme du peuple Mbororo, qui, pour la plupart, ont été commises avec la complicité de M. Alhadi Baba Ahmadou Danpullo, un propriétaire foncier local. Suite à cela, des responsables gouvernementaux auraient informé M. Danpullo du contenu de la lettre et auraient communiqué le nom de l'auteur des allégations contenues dans la lettre, nommément M. **Sarli Sardou Nana**, un défenseur des droits de l'homme Mbororo.

Suite à la réception de ces informations, M. Danpullo aurait convoqué, à son ranch, le père et l'oncle de Sarli Sardou pour leur parler de la plainte faite aux Nations Unies. M. Danpullo aurait dit qu'il utiliserait toute « sa fortune et ses connections politiques » afin de s'occuper de M. Sarli Sardou Nana, ne leur laissant aucun doute sur ses intentions. Depuis lors, M. Sarli Sardou Nana et les membres de sa famille craindraient pour leur vie. Il est aussi allégué que, suite aux menaces faites par M. Danpullo, M. Sarli Sardou Nana a reçu des appels téléphoniques inquiétants d'individus lui recommandant de faire attention.

Il est allégué que suite à ces événements, le Commandant de la Légion de Gendarmerie de la région du Nord-Ouest a convoqué l'avocat de M. Sarli Sardou Nana afin de lui demander où se trouvait son client et a déclaré qu'il voulait lui parler au sujet de sa plainte aux Nations Unies. L'avocat aurait demandé une requête écrite détaillant les raisons spécifiques pour lesquelles la Gendarmerie voulait s'entretenir avec son client. Toutefois, la Gendarmerie a refusé de fournir ces informations. Selon les renseignements, M. Danpullo a utilisé par le passé, son influence politique afin de faire arrêter M. Sarli Sardou Nana en 1995 à cause de ses activités politiques. M. Sarli Sardou Nana a, par la suite, été sujet à des violences physiques de la part des gardes de prison et des autres prisonniers. Cet incident fut l'objet d'un rapport par le Rapporteur spécial sur la torture (E/CN.4/2000/9/Add.2, Annex II, para. 17).

D'autres faits de menaces, d'arrestation, de détention et d'agression physique d'individus du peuple Mbororo ont été signalés. Le 1<sup>er</sup> juillet 2012, il est allégué que M. **Jeidoh Duni**, un Mbororo militant pour les droits de l'homme, a été attaqué chez lui par des agresseurs armés ; leurs actes indiquaient clairement qu'il s'agissait d'une tentative d'assassinat et non d'un vol à main armée. M. Jeidoh Duni aurait réussi à s'échapper après que les agresseurs l'aient attaché et lui aient tiré dans le pied. Il est allégué qu'avant cet événement, M. Duni avait été prévenu par des adjoints de M. Danpullo que s'il ne cessait pas son activité, ils le tueraient. De façon plus détaillée, M. Duni avait fourni une aide juridique à des marchands de chevaux Mbororo accusés d'avoir volé des chevaux de M. Danpullo mais qui avaient été innocentés par la cour. Suite à cette attaque, M. Duni aurait passé plusieurs mois à l'hôpital et ne s'est toujours pas remis complètement de ses blessures. Il est allégué que les deux agresseurs ont été arrêtés et ont confessé qu'ils avaient été payés par M. Danpullo pour perpétrer cette attaque. Toutefois, il est allégué que plusieurs semaines plus tard, M. Danpullo a usé de son influence afin de faire libérer les deux hommes de la Légion de Gendarmerie de Bamenda.

Précédemment en 1993, le père et les deux frères de M. Duni ont été arrêtés suite aux ordres de M. Danpullo du fait de leur appartenance à une organisation de droits Mbororo et pour avoir ouvert une école communautaire chez eux. Durant leur séjour en prison, ils ont été battus, détenus dans une petite cellule sans lumière et sans ventilation, et de l'argent leur a été extorqué. Ils ont été libérés par la suite et, à cette date, aucune mesure n'a été prise par le Gouvernement de votre Excellence afin de récupérer l'argent extorqué et dédommager les victimes suite

aux blessures subies. Cette affaire concernant les proches de M. Duni a été également signalée par le Rapporteur spécial sur la torture (E/CN.4/2000/9/Add.2, Annex II, para. 17).

Des informations ont aussi été reçues au sujet d'un autre incident concernant le Lamido (figure d'autorité traditionnelle) **Roufai Daitou**, un dirigeant important de la communauté Mbororo également membre d'une organisation des droits de l'homme Mbororo. Le 11 octobre 2012, le Lamido et trois de ses assistants auraient été arrêtés par des gendarmes, et incarcérés à la Brigade de Gendarmerie de Foumban, dans la région de l'Ouest. Le Lamido aurait été maintenu en garde-à-vue pendant plusieurs jours avant d'être déféré devant la Cour pour des faits falsifiés d'agression violente et de destruction de biens appartenant aux associés de M. Danpullo. Ces accusations proviendraient de disputes précédentes entre des associés de M. Danpullo et des membres de la communauté Mbororo qui ont eu lieu suite à la présence de l'entreprise de bétail de M. Danpullo dans une communauté Mbororo. Les informations reçues indiquent que le procès contre le Lamido, initié par les associés de M. Danpullo, est toujours en cours au sein du système de Cour locale.

Il est allégué que les associés de M. Danpullo ont utilisé sa chaîne de télévision privée pour diffuser des menaces contre des dirigeants Mbororo et des défenseurs des droits de l'homme ainsi que des messages xénophobes visant le peuple Mbororo. Les responsables gouvernementaux n'auraient pris aucune mesure suite aux plaintes des Mbororo à propos de ces diffusions. De même, il est allégué que des marchands de chevaux Mbororo sont toujours arrêtés, incarcérés et ont vu leurs chevaux confisqués suite aux ordres de M. Danpullo qui, comme l'a été souligné dans la communication précédente du 25 octobre 2012, utiliserait son influence politique afin d'introduire une interdiction de la vente des chevaux par les marchands de chevaux Mbororo malgré le fait qu'il n'ait pas l'autorité légale pour mettre en place de telles mesures.

Excellence, je prie votre Gouvernement d'enquêter sur les faits précités dans cette communication et d'adopter toutes les mesures nécessaires afin de protéger M. Sarli Sardou Nana et d'autres défenseurs des droits de l'homme Mbororo contre de potentielles atteintes à leur vie ou à leur intégrité physique suite à leur travail en tant que défenseur des droits de l'homme.

De surcroît, je serais intéressé de connaître les vues du Gouvernement de votre Excellence sur l'exactitude des informations contenues dans cette lettre et serais reconnaissant de recevoir toute information supplémentaire que le Gouvernement de votre Excellence jugerait pertinente. En particulier, j'aimerais recevoir davantage d'informations sur les mesures prises par le Gouvernement de votre Excellence pour enquêter sur les incidents décrits dans cette communication et toute mesure spécifique prise afin de protéger les défenseurs des droits de l'homme Mbororo contre des violations potentielles de leur droit commises par des individus privés ou des agents de l'Etat. De

plus, je réitère ma question contenue dans la communication précédente du 25 octobre 2012 au sujet de la situation des droits de l'homme du peuple autochtone Mbororo.

Vu la nature urgente des inquiétudes exprimées, je serais reconnaissant de recevoir de la part du Gouvernement de votre Excellence une réponse à ces questions dans un délai de 30 jours. Je m'engage à ce que la réponse du Gouvernement de votre Excellence à chacune de ces questions soit reflétée dans mon évaluation de la situation et dans l'élaboration de toute recommandation que j'adresserai au Gouvernement de votre Excellence conformément aux clauses de mon mandat.

Veillez agréer, Excellence, l'assurance de ma très haute considération.

James Anaya

Rapporteur spécial sur les droits des populations autochtones